

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 7 juillet 2025	Zone Rf1-102
USAGES AUTORISÉS*	
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR	
R3 Activité récréative extensive	
GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION	
F1 Activité forestière	
F3 Conservation du milieu naturel	
GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	
P5 Infrastructures et équipements municipaux	

USAGES PARTICULIERS
Spécifiquement permis
"Service professionnel et technique" sans entreposage extérieur du groupe d'usages "C1- Services administratifs, professionnels et techniques"
Spécifiquement interdit
Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	5 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	5 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	1 étage et 10 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Type de milieu 5 - Rural	
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement		
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL		Zone Rf1-102